



## COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 20 février 2018, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 26 février 2018 à 20h45, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



### Compte rendu de la séance du 26 février 2018



- Présents** : REY Christian, Maire,  
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjoints,  
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, REY Gilberte, BODINIER  
Jacqueline, RIVALS Roselynn, BAYSSETTE Alain, GAÏANI Didier, RABAUD  
Jean, SICARD Mathieu, AUDOIN Pierre.
- Excusés** : BEILLARD Adrien (pouvoir à BAYSSETTE Alain).
- Secrétaire de séance** : IZAR Pascale.



Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.



#### 1. Compte de Gestion 2017 'Commune'.

##### 20180226DL06

7.1.4

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ▶ **Approuve** le compte de gestion de la Commune du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 2. Compte de Gestion 2017 'Assainissement'.

##### 20180226DL07

7.1.4

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs du service assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion du service assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3. Compte Administratif 2017 'Commune'.

20180226DL08

7.1.5

Sous la présidence de Madame Monique CARRIÉ adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 de la Commune qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	759 854.02 €	Dépenses	1 008 658.43 €
Recettes	1 012 876.01 €	Recettes	789 110.88 €
Résultat de l'exercice :	+ 253 021.99 €	Résultat de l'exercice :	- 219 547.55 €
Report 2016 :	+ 178 342.07 €	Report 2016 :	+ 117 130.83 €
Résultat de clôture :	+ 431 364.06 €	Résultat de clôture :	- 102 416.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2017 de la Commune.

### 4. Compte Administratif 2017 'Assainissement'.

20180226DL09

7.1.5

Sous la présidence de Madame Monique CARRIÉ adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	52 625.81 €	Dépenses	184 166.35 €
Recettes	82 038.56 €	Recettes	209 572.88 €
Résultat de l'exercice :	+ 29 412.75 €	Résultat de l'exercice :	+ 25 406.53 €
Report 2016 :	0 €	Déficit 2016 :	- 10 930.86 €
Résultat de clôture :	+ 29 412.75 €	Résultat de clôture :	+ 14 475.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2017 de l'assainissement.

### 5. Affectation résultat fonctionnement Commune 2017.

20180226DL10

7.1.1

Madame CARRIÉ Monique, adjointe en charge des finances de la commune, demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget de la commune, compte administratif 2017. Il est rappelé que le compte administratif de la commune voté précédemment fait apparaître les résultats suivants :

<u>Investissement :</u>		<u>Fonctionnement :</u>	
Excédent au 31.12.2016	117 130.83 €	Excédent au 31.12.2016	442 110.63 €
Déficit de l'exercice 2017	- 219 547.55 €	Part affectée à l'investissement 2017	263 768.56 €
RAR 2017	- 54 238.00 €	Solde clôture 2016	178 342.07 €
Déficit cumulé au 31.12.2017	- 156 654.72 €	Excédent de l'exercice 2017	253 021.99 €
		Excédent cumulé au 31.12.2017	431 364.06 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31.12.2017 de la manière suivante :

Investissement R/1068	156 654.72 €
Fonctionnement R/002	274 709.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► *Accepte* l'affectation comme proposée ci-dessus.

## 6. Affectation résultat fonctionnement Assainissement 2017.

20180226DL11

7.1.1

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget de la commune, compte administratif 2017. Il est rappelé que le compte administratif de la commune voté précédemment fait apparaître les résultats suivants :

<u>Investissement :</u>		<u>Fonctionnement :</u>	
Déficit au 31.12.2016	- 10 930.86 €	Excédent au 31.12.2016	85 628.13 €
Excédent de l'exercice 2017	25 406.53 €	Part affectée à l'investissement 2017	85 628.13 €
RAR 2017	- 30 000 €	Excédent reporté 2016	-
Déficit cumulé au 31.12.2017	- 15 524.33 €	Excédent de l'exercice 2017	29 412.75 €
		Excédent cumulé au 31.12.2017	29 412.75 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31.12.2017 de la manière suivante :

<b>Investissement R/1068</b>	<b>15 524.33 €</b>
<b>Fonctionnement R/002</b>	<b>13 388.42 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► *Accepte* l'affectation comme proposée ci-dessus.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

- ✦ **TIPI (Titre Payable sur Internet) :** Mme CARRIE Monique, présente un nouveau mode de paiement mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques, les administrés pourront de chez eux, 24H/24H avec une connexion internet, s'acquitter des titres de recettes émis par la collectivité, aussi bien pour la cantine, garderie, loyer et assainissement. Le coût de cette opération revient à la collectivité à environ 0.03cts € par transaction. L'assemblée approuve à l'unanimité ce nouveau mode de paiement.
- ✦ **FNACA Dourgne Sorèze :** L'association nous informe que la célébration de l'armistice de la fin de la guerre d'Algérie, se déroulera le 18 mars 2018, rassemblement à 11H30 devant le monument aux morts, à l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Mairie.
- ✦ **Visite du Président du Département :** Monsieur le Maire, informe l'assemblée que Mr Christophe RAMOND, Président du Conseil Départemental du Tarn, sera présent la journée du 22 mars 2018 sur le canton de la Montagne Noire, visite et repas du midi au Collège Madeleine CROS, une entrevue est prévue à 18H00 à la Mairie, à cette occasion les élus peuvent proposer une liste de question que Monsieur le Maire pourra lui présenter.
- ✦ **Tarn Habitat :** Mr le Maire, informe l'assemblée qu'un courrier a été transmis au Président de Tarn Habitat, d'une part pour le remercier de nous laisser à disposition le parking de l'ancien IM PRO et lui demander l'avenir du bâtiment. Il nous informe que le gouvernement a gelé les crédits pour 5 ans, aucun projet n'est prévu, toutefois ils restent vendeur ou bailleur. Mr le Maire, informe que le domaine avait estimé le bien à 160 000€. Mr TAILLIS Didier, doit se renseigner auprès d'une entreprise spécialisée dans la démolition et surtout le coût du désamiantage. Une fois chiffrée, la municipalité pourrait étudier l'avenir du bâtiment et faire une proposition à Tarn Habitat.
- ✦ **PLUI :** Monsieur TAILLIS Didier, informe le conseil de l'état d'avancement du PLUI et des divers ateliers : le 22/02/2018 le zonage U et AU a été en partie réalisé, il ne reste plus qu'à finaliser les plans. Actuellement, l'étude se porte sur le zonage A (Agricole) et N (Naturel), une réunion est prévue le 1<sup>er</sup> mars 2018 à la Communauté de Communes Sor Agout. Le 29 mars 2018, un atelier territorial aura lieu pour la zone 4 dite 'Zone de Montagne', à qui la commune est rattachée.
- ✦ **SIPOM :** Un broyeur loué au SIPOM a été utilisé le 29 janvier 2018, 7 à 8 bennes de broyant pourra être mis à disposition des administrés (utilisé pour le paillage, etc...), la commune doit le reprendre le 20 mars 2018. Le SIPOM a commandé 10 000 composteurs, qui pourront être mis gratuitement à disposition de la population, nous manquerons par d'informer les administrés.
- ✦ **ONF :** Monsieur le Maire, nous informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'ONF sur la commune d'Arfons, pour présenter le travail effectué sur la régénération naturelle en forêt. L'office propose une préparation du sol (crochetage) montant estimé 7 392€ H.T et un entretien des limites, entretien du parcellaire (amélioration des limites et identification rapide et précise des périmètres forestiers) montant estimé 1 703€ H.T. Le Conseil décide de prévoir cette dépense au budget 2018.
- ✦ **Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :** Propose de tenir une permanence à la mairie, pour informer les administrés des différentes aides de l'état, qu'ils peuvent bénéficier en matière d'économie d'énergie, cette permanence se déroulerait au mois de septembre 2018, nous ne manquerons pas d'informer la population sur ce sujet (journal municipal et panneau lumineux).

- ⇒ **Gendarmerie** : Monsieur le Maire, a reçu du Lieutenant BALLOT, Commandant de la Communauté de Brigades de Labruguière, une note sur les interventions et les infractions commises sur la commune, une petite hausse est perceptible entre 2016 (26 interventions) et 2017 (32 interventions), les cambriolages sont en baisse par contre les vols dans véhicules sont à la hausse.
- ⇒ **Lame de déneigement** : Monsieur TAILLIS Didier, informe l'assemblée suite au passage neigeux, des devis ont été demandés pour l'acquisition d'une lame de déneigement (environ 1 700€ T.T.C) qui s'adapterait sur le bras de la fourche du tracteur, une seconde lame est à l'étude, elle remplit 2 fonctions déneigement et niveleuse qui serait utilisée en partie toute l'année pour l'entretien de nos chemins ruraux (environ 5 000€ T.T.C la lame + 1300€ T.T.C pour le système flottant permettant l'équilibre de la lame même sur sol irrégulier).
- ⇒ **RD85** : Monsieur RABAUD Jean, nous informe que le marquage (dents de requin) au niveau des passages surélevés sur la RD85 s'estompe, une remise en état sera programmée quand la météo s'améliorera.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 22h22.